



Avis 2012-8 de la Cellule d'expertise médicale

**Analyse et propositions relatives à la demande
d'introduction d'un nouveau concept de prise en
charge des patients obèses au Centre thermal
et de santé de Mondorf-les-Bains**

**Saisine de la Commission de nomenclature
8/2012 en remplacement de la saisine 3/2012**

Luxembourg, le 15 juillet 2013

Résumé exécutif

Le Centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains (CTS) propose un nouveau concept global de prise en charge de l'obésité intégrant l'éducation thérapeutique du patient. Ce concept basé sur le principe d'une prise en charge ambulatoire multidisciplinaire est une offre complémentaire à la cure stationnaire. Plus souple dans son organisation, il vise la population active. Il est modulaire et reprend les bonnes pratiques reconnues dans le domaine. La Cellule d'expertise médicale (CEM) est favorable à son introduction dans l'offre de soins comme une alternative à d'autres prises en charge existantes (réalisées par des centres de l'obésité, par les médecins généralistes, etc.). Ces prises en charge de longue durée en centre spécialisé restent coûteuses pour la société. Elles doivent être réservées dans un premier temps aux patients présentant des critères de gravité et, pour les cures de renforcement, aux patients dont les premières cures ont apporté un bénéfice. Ces prises en charge doivent être formalisées et donner lieu à une évaluation afin d'en mesurer les résultats et l'impact.

Bibliographie

- (1) Règlement grand-ducal modifié du 19 mars 1999 concernant la nomenclature des actes et services prestés dans le Centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains pris en charge par l'assurance maladie, *Mémorial A* n°33 du 1^{er} avril 1999.
- (2) Règlement grand-ducal du 30 juillet 2011 relatif au fonctionnement de la Commission de nomenclature des actes et services pris en charge par l'assurance maladie, *Mémorial A* n°183 du 23 août 2011.
- (3) Règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie, *Mémorial A* N°118 du 30 décembre 1998.
- (4) Code de la sécurité sociale (2013), Luxembourg.
- (5) Site du Conseil scientifique page consultée le 27 mai 2013 <http://www.conseil-scientifique.lu/index.php?id=100>.
- (6) Site du ministère de la santé luxembourgeois page consulté le 27 mai 2013 <http://www.sante.public.lu/fr/campagnes/alimentation/2006/gesond-iessen/index.html>.
- (7) OMS (2004) 'Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé' page consulté sur le site <http://www.who.int/dietphysicalactivity/goals/fr/index.html> le 30 mai 2013.
- (8) ORSICAV-Lux site CRP <http://www.oriscav-lux.lu/publications.shtml>.
- (9) EDUDORA site du colloque de janvier 2013 <http://www.edudora2.eu/Professionnels/ColloqueJanvier2013>.
- (10) OMS-Europe (1996) 'Therapeutic patient education – continuing education programmes for health care providers in the field of chronic disease'.

- (11) Gaillard, S. Barthassat, V. Pataky, Z. Golay, A. (2011) 'Un nouveau programme d'éducation thérapeutique pour les patients obèses' *Rev Med Suisse*,7:695-9.
- (12) HAS (2007) 'Recommandations Education thérapeutique du patient - Définition, finalités et organisation'.
- (13) HAS (2007) 'Structuration d'un programme d'éducation thérapeutique du patient dans le champ des maladies chroniques – Guide méthodologique'.
- (14) HAS 'Rubriques du dossier patient pour le programme d'éducation thérapeutique' page consulté sur http://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/etp_-_principales_rubriques_du_dossier_patient.pdf le 31 mai 2013.
- (15) Site du Domaine thermal de Mondorf-les-Bains consulté sur <http://www.mondorf.lu/fr/sante> le 31 mai 2013.
- (16) Caisse nationale de santé - Statuts, *Mémorial A* n°252 du 9 décembre 2011.
- (17) CNS D'Gesondheetskess – Statuts de la Caisse Nationale de Santé. Texte coordonné applicable au 01.03.2013 consulté sur le site www.cns.lu le 31 mai 2013.
- (18) CNAM effectuer une cure thermale document consulté sur le site <http://www.ameli.fr/assures/soins-et-remboursements/combien-serez-vous-rembourse/effectuer-une-cure-thermale/la-prise-en-charge-de-votre-cure-thermale.php> le 21 mai 2013.
- (19) Spitzenverband, MDS (2012) Begutachtungs-Richtlinie Vorsorge und Rehabilitation Document consulté sur le site http://www.gkv-spitzenverband.de/media/dokumente/krankenversicherung_1/rehabilitation/richtlinien_und_vereinbarungen/begutachtungs_richtlinie/2012_02_06_Reha_BG-Richtlinien.pdf le 11 juin 2013.
- (20) La Fédération thermale de Belgique, document consulté sur le site <http://mm2013.rp05.ihecs-multimedia.be/le-thermalisme/le-remboursement/> le 11 juin 2013.
- (21) OMS (2013) 'Maladies non transmissibles' page consultée sur le site <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs355/fr/> le 30 mai 2013.

Glossaire des abréviations

Classement par ordre alphabétique :

APCM	Autorisation préalable du Contrôle médical
CEM	Cellule d'expertise médicale
CMSS	Contrôle médical de la Sécurité sociale
CNS	Caisse nationale de Santé
CRP-Santé	Centre de recherche public - Santé
CTS	Centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains
EDUDORA2	Education thérapeutique et préventive face au diabète et à l'obésité à

	risque chez l'adulte et l'adolescent
HAS	Haute autorité de santé
IGSS	Inspection générale de la sécurité sociale
OMS	Organisation mondiale de la santé
RGD	Règlement grand-ducal